



Direction de la réglementation du cycle
et des installations nucléaires

10 mars 2015

N° de dossier : 4.04.03
e-Doc 4682579

Brett Moldovan
Directeur général des opérations de Key Lake
Société Cameco
11th Street West, bureau 2121
Saskatoon (Saskatchewan) S7M 1J3

Objet : Usine de concentration de Key Lake – Incidents récents ayant impliqué le rejet imprévu de yellowcake calciné dans l’environnement de travail

Monsieur,

Le 14 janvier 2015, la société Cameco a signalé un incident à l’usine de concentration de Key Lake ayant impliqué le rejet imprévu de yellowcake calciné (poussière d’uranium) du four de calcination dans le séchoir de sulfate d’ammonium et sur le plancher situé en dessous de ce dernier. Le 16 février 2015, un deuxième incident est survenu à l’usine de Key Lake, impliquant le rejet imprévu de yellowcake calciné sur le plancher du bâtiment de traitement de yellowcake, en dessous du conduit d’évacuation du four de calcination.

Dans les deux cas, des travailleurs ont été exposés au produit d’uranium calciné, ce qui a entraîné des dépassements du seuil d’intervention hebdomadaire. Les expositions qui ont découlé des deux incidents étaient bien inférieures aux limites réglementaires.

Bien que le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) soit satisfait des mesures immédiates prises par Cameco, nous sommes préoccupés par les similitudes entre les incidents et souhaitons nous assurer que de tels événements sont prévenus ou atténués efficacement en mettant en pratique les leçons tirées dans toutes les usines de concentration d’uranium en exploitation.

En vertu du pouvoir qui m’est conféré à titre de personne autorisée par la Commission aux fins d’application du paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, je demande à ce que toutes les usines de concentration d’uranium en exploitation prennent les mesures suivantes d’ici le 30 avril 2015 :

- examiner les leçons initiales retenues des incidents survenus récemment à l’usine de Key Lake et réexaminer le dossier de sûreté de votre établissement quant à la conception et à l’exploitation du séchoir ou du four à calcination de yellowcake ainsi que des installations auxiliaires, en insistant sur :

- la conception et les caractéristiques opérationnelles qui aident à prévenir un rejet imprévu de yellowcake dans l'environnement de travail
- l'équipement, les processus et les procédures qui aident à surveiller et repérer toute faiblesse des systèmes de confinement qui pourrait se solder par le rejet imprévu de yellowcake dans l'environnement de travail
- l'équipement de surveillance du rayonnement et les procédures connexes qui permettront de détecter rapidement tout rejet imprévu de yellowcake dans l'environnement de travail
- un rapport sur les mesures correctives et les calendriers de mise en œuvre des mesures à court et à long terme pour régler toute lacune significative

Veillez prendre note que, conformément au paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, vous êtes tenu de présenter un rapport à la Commission d'ici le 20 mars 2015. Ce rapport doit comprendre l'information suivante :

- a) la confirmation que vous donnerez suite ou non à la demande en tout ou en partie;
- b) les mesures que vous avez prises pour donner suite à la demande en tout ou en partie;
- c) tout motif pour lequel vous ne donnerez pas suite à la demande en tout ou en partie;
- d) toute mesure de rechange proposée pour atteindre les objectifs de la demande;
- e) tout autre délai proposé pour donner suite à la demande.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jean LeClair, directeur de la Division des mines et des usines de concentration d'uranium, soit par téléphone, au 613-995-3596, soit par courriel, à Jean.LeClair@cnsccsn.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Original signé

Dave Newland

Directeur général intérimaire

Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires

c.c. : L. Mooney, K. Nagy – Cameco
R. Jammal, J. LeClair – CCSN
Dossiers de la DMUCU